

République Française

Département du Haut-Rhin



COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM

6 place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
03 89 49 45 08
mairie@niederhergheim.fr
www.niederhergheim.fr

ARRETE N° 61 /2025

Réglementation de la circulation Rue des Tournesols

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2542-2 et L2542-4 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles 2213-1, L22133-2, L2213-3 et L2213-4 ;

Vu la demande écrite de l'Association des Tournesols en date du 4 août 2025 pour l'organisation d'une fête des voisins par les habitants de la rue des Tournesols le 6 septembre 2025 et la mise en place de chapiteaux à cette occasion ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :

Du vendredi 5 septembre 2025 à partir de 10h30, jusqu'au lundi 8 septembre à 12h00, la rue des Tournesols, au niveau du n°26 et du parc de jeu, des n° 28 et 35 et des n° 24 et 31 sera barrée et la circulation interdite, à l'exception des riverains. L'accès aux piétons sera maintenu.



Article 2 :

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 :

La déviation sera signalée aux usagers de la route par une signalisation appropriée et mise en place par les organisateurs.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de Colmar,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim,
- Syndicat mixte, Brigade Verte 68360 SOULTZ,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Niederhergheim,
- Les organisateurs de la manifestation,
- Affichée,
- Et classée aux archives.

Fait à Niederhergheim, le 7 août 2025

Le Maire
Alain ZEMB

